

Self Service – Électricité

Carte tarifaire septembre 2026

Clients professionnels (< 100 MWh)

Cette carte tarifaire est valable pour le produit "Self Service" du 1er au 30 septembre 2026 pour la fourniture d'électricité aux professionnels en Wallonie. Tous les prix sont hors TVA sauf mention contraire.

Prix de l'énergie et redevance fixe

Redevance fixe
€/an

20,00

+

Prix de l'énergie
c€/kWh

14,30

>

Prix mensuel estimé

Le prix de l'énergie est un prix indexé par quart d'heure selon la formule $((0,105 * EpexSpot) + 0,8)$.
Les coûts de déséquilibre sont inclus dans le prix.

SunFix

Prix de l'énergie
c€/kWh

11,0

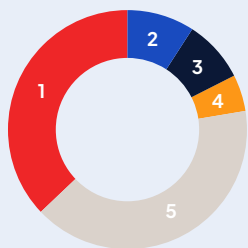
Payez **un tarif fixe** pour l'électricité d'origine solaire que vous consommez au même moment où elle est produite au sein de **la Sparki Energy Community**, un système de partage d'énergie organisé par Sparki (et ses entreprises affiliées).

Rémunération d'injection

Prix de l'énergie
c€/kWh

8,05

Les propriétaires de **panneaux solaires** avec un **compteur numérique** reçoivent une rémunération d'injection dynamique indexé par quart d'heure selon la formule $((0,09 * EpexSpot) - 1,8)$ c€/kWh.



Aperçu du calcul des coûts

Coûts chez Sparki :

- 1 Coût de l'énergie fournie par Sparki**
Le prix de l'énergie dynamique et la redevance fixe.
- 2 Contribution énergie verte & cogénération (WKK)**
Contribution imposée par l'État pour soutenir le développement des sources d'énergie renouvelables.

Tarifs réglementés & TVA

- 3 Taxes et prélèvements**
Intégralement reversés aux instances concernées.
- 4 TVA**
- 5 Coût du transport et de la distribution d'énergie**
Intégralement reversé au GRD/GRT.

Contribution pour l'électricité verte en Wallonie (CHR)

Wallonie

(c€/kWh)

Contribution pour l'électricité verte en
Wallonie. : (c€/kWh)

2,920

Les coûts que nous facturons pour remplir nos obligations en **matière d'énergie verte et de cogénération (CHR)** sont adaptés en fonction des modifications légales (p.ex. modifications du nombre de certificats que nous devons soumettre en tant que fournisseur par kWh livré). Les montants mentionnés sur cette carte tarifaire sont valables pour le trimestre en cours.



Taxes et prélèvements

Suppléments

Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,19261
Redevance raccordement (c€/kWh)	0,07500

Accises fédérales

c€/kWh

Consommation entre 0 & 20.000 kWh	1,421
Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh	1,209
Consommation entre 50.000 & 1.000.000 kWh	1,139

Tarifs de réseau

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution									Transport
	Normal	Bihoraire		Impact			Exclusif Nuit	Terme fixe	Tarif prosumer	
		Heures pleines	Heures creuses	PIC	MEDIUM	ECO				
		c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh				
AIEG	10,25	11,37	6,29	14,22	9,26	4,30	6,29	18,39	76,45	2,59
AIESH	12,87	14,31	7,75	17,99	11,59	5,19	7,75	16,91	93,67	2,59
ORES (Brab. Wal.)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Est)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Hainaut)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Luxembourg)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Mouscron)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Namur)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Verviers)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
REGIE DE WAVRE	11,77	13,00	7,39	16,15	10,67	5,20	7,39	24,94	87,74	2,59
TECTEO - RESA	10,44	11,51	6,62	14,26	9,48	4,71	6,62	25,00	79,45	2,59

Informations sur votre formule tarifaire

Le prix de l'énergie pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Epex_Spot.

La rémunération de l'injection est indexée sur la base du paramètre Epex_Spot.

Partage d'énergie

Pour le partage d'énergie ou le commerce peer-to-peer, un coût administratif annuel de 50 € (TVA 21% incluse) par raccordement est facturé.

Autres composantes de la facture

Comme décrit dans les Conditions Générales, le prix de l'énergie que vous payez pour l'électricité que vous consommez est majoré d'autres composantes. Les tarifs de réseau pour la distribution et la transmission mentionnés ci-dessus sont les tarifs approuvés par le régulateur compétent. Les montants et le mode de calcul des taxes et prélèvements, contributions, suppléments et coûts sont les plus récents au moment où ces conditions particulières ont été établies. Nous pouvons vous répercuter intégralement toutes les modifications de ces composantes, également de manière rétroactive, comme prévu dans les Conditions Générales.

Informations sur la consommation

Le client doit disposer d'un compteur numérique avec un régime de mesure par quarts d'heure (SMR3) afin que les consommations par quart d'heure puissent être mesurées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Dans le cas où le client n'en dispose pas, le prélèvement durant la période pour laquelle le client est facturé sera réparti en une consommation par quart d'heure selon le profil de consommation RLP (Real Load Profile). Ce profil RLP est la moyenne arithmétique des profils des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid. La restitution

sera répartie en une injection par quart d'heure selon le profil de production SPP (Synthetic Production Profile), qui est la moyenne arithmétique des profils normalisés des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid.

Ce produit est entièrement numérique (en ligne).

Le client gère son contrat, sa facturation et ses données via la zone client en ligne de Sparki.

Toute communication et assistance se fait exclusivement par voie numérique (tels que l'e-mail ou la plateforme en ligne).

Aucun service clientèle téléphonique n'est prévu pour ce produit.

SunFix

Au sein de SunFix, les principes suivants s'appliquent :

Une partie de la consommation d'électricité est fournie par de l'électricité d'origine solaire produite au sein d'un portefeuille d'installations de production et attribuée au moment de la production, sur la base de la simultanéité (principe « as produced – as consumed »). Pour cette partie, le tarif fixe s'applique.

Pour la consommation d'électricité qui ne peut pas être synchronisée avec la production d'électricité solaire, un tarif variable s'applique, tel que défini dans le présent Contrat.

Sparki s'efforce de maximiser l'alignement entre la production (injection) et la consommation, mais ne peut garantir le degré de simultanéité. Le degré de simultanéité et la part d'électricité d'origine solaire peuvent varier dans le temps et avoir un impact significatif sur le prix total.

Les prix du marché de l'électricité peuvent fluctuer. Ces fluctuations influencent la partie variable du prix de l'énergie.

